

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de convocation :** 27 Mars 2025 (*communication au Conseil du projet de budget, conformément à la circulaire préfectorale en date du 30 décembre 2024 rappelant que la mise en œuvre de la nomenclature M57 porte, pour les entités du bloc communal, le délai de communication du projet de budget de 5 à 12 jours calendaires*)

**Date de Convocation :** 4 Avril 2025 (*convocation au Conseil, selon les délais fixés par les articles L.2121-11 et L.2121-12 du C.G.C.T.*)

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Présents :** 25

**Étaient présents :** MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, GAJDA, THERY.

**Ont donné pouvoir :** Monsieur BIREMBAUT Bernard (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

**Absents excusés :** Monsieur TONNEAU, Madame DANDOIS.

**Absents :** Monsieur BRAILLY, Monsieur VANDENDOOREN.

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur SANCHEZ.

**DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2025.****EXPOSE DU RAPPORTEUR**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville de Denain adopté par délibération n°5/4 du 09 Juin 2023, notamment son alinéa « I-1-3-Vote du budget », qui stipule que l'option de vote est le vote par nature,

**VU** le rapport d'orientations budgétaires en date du 06 Mars 2025 organisé en application de la loi du 7 Août 2015,

**VU** la circulaire préfectorale en date du 30 Décembre 2024 rappelant que la mise en œuvre de la nomenclature M57 porte, pour les entités du bloc communal, le délai de communication du projet de budget de 5 à 12 jours calendaires,

**VU** la transmission de ce projet à l'ensemble des élus du Conseil Municipal, le 27 Mars 2025,

**VU** la balance certifiée par Madame la Trésorière Municipale permettant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

**D'ARRÊTER** le Budget Primitif 2025 à la somme de **97.711.480,00 € :**

- Section d'investissement	<b>58.929.606,11 €</b>
- Section de fonctionnement	<b>38.781.873,89 €</b>

.../...

Conforme au tableau suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	3.285.206,85			4.820.996,89
Excédents de fonctionnement capitalisés		7.767.557,85		
Restes à réaliser 2024	8.546.353,44	4.064.002,44		
Opérations nouvelles inscrites au B.P. 2025	47.098.045,82	33.665.224,93	25.349.053,00	33.960.877,00
Autofinancement prévisionnel 2025		13.432.820,89	13.432.820,89	
<b>TOTAL</b>	<b>58.929.606,11</b>	<b>58.929.606,11</b>	<b>38.781.873,89</b>	<b>38.781.873,89</b>

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de **13.432.820,89 €** provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

**DECISION : ADOPTE PAR 26 VOIX POUR - 2 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION.**

***Ont voté contre : MM. GAJDA, HOCHART.***

***S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.***

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

AL. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....